

FÊTE DES CITOYENS
Détails en page 10

FÊTE DE L'HALLOWEEN
Détails en page 12

REGARD SUR CARIGNAN

3 Informations municipales

7 Réglementation

10 Événements

16 Environnement

18 Animaux sauvages



Patrick Marquès
Maire, Ville de Carignan



Anne Poussard
Conseillère District 1



Édith Labrosse
Conseillère District 2



Stéphanie Lefebvre
Conseillère District 3



Diane Morneau
Conseillère District 4



Frédéric Martineau
Conseiller District 5



Daniel St-Jean
Conseiller District 6

MOT DU CONSEIL

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Nous sommes heureux de profiter de cette vitrine pour vous rappeler les nombreux projets implantés ces 10 dernières années dans l'objectif d'optimiser nos services à la population :

- Infolettre : Permet aux abonnés d'être informés des nouvelles d'actualité par courriel;
- Système d'alertes téléphoniques : Permet à la Ville de contacter le plus grand nombre de résidents en un minimum de temps lors d'une situation d'urgence;
- Application mobile Voilà! : Permet aux citoyens d'informer la Ville de situations non urgentes observées dans les espaces publics;
- Page officielle Facebook : Permet aux internautes de partager ou commenter les publications de la Ville (facebook.com/villedecarignan);
- Page Instagram : Permet aux abonnés de visionner les images des événements ou fêtes municipales (instagram.com/villedecarignan);
- Portail citoyen : Permet aux citoyens de s'inscrire aux activités de loisirs en ligne, de faire une demande de permis en ligne, de consulter son rôle d'évaluation ou compte de taxes en ligne, d'acquitter certains frais en quelques clics;
- Panneaux numériques : Permettent à la population d'être à l'affût de l'information d'un simple coup d'œil;
- Foire aux questions : Permet d'obtenir un maximum d'informations en un minimum de temps
- Signature corporative : Permet de stimuler le sentiment d'appartenance et la fierté citoyenne;
- Wi-Fi gratuit dans les parcs : Permet aux internautes de demeurer branchés, même lors d'une sortie en plein air.

Tous ces projets sont nés de l'intention d'affûter notre offre de services, de moderniser nos plateformes de communication et de nous positionner comme ville novatrice. Restez à l'affût de nos nouvelles d'actualité en septembre afin de savoir comment VOTRE ville prévoit, une fois de plus, repousser les limites de son service aux citoyens.

Le Conseil

INFOS MUNICIPALES

SÉANCES DU CONSEIL

Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu les mercredis **4 septembre, 2 octobre, 6 novembre et 4 décembre à 20 heures.**

CONGÉ FÉRIÉ

Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés le **2 septembre** à l'occasion de la fête du Travail et le **14 octobre** à l'occasion de l'Action de grâce.

TAXES MUNICIPALES

La prochaine et dernière échéance de votre compte de taxes est le **4 septembre**. Nous vous rappelons que vos paiements peuvent être effectués par paiement Interac, par chèque ou via Internet en transitant par votre institution bancaire, auprès de votre créancier hypothécaire ou au comptoir de la plupart des institutions financières. Depuis janvier 2019, l'argent comptant n'est plus accepté à l'hôtel de ville.



COLLECTES SPÉCIALES

Branches d'arbre : Les samedis **14 septembre, 19 octobre et 16 novembre**, les branches seront accueillies au garage municipal entre 7 h et 13 h. Service gratuit sur preuve de résidence. Les branches de frênes seront autorisées uniquement à partir du 1^{er} octobre. En tout temps, il est interdit de déplacer les résidus de frênes à l'extérieur des limites de la ville.

Feuilles et résidus verts : Les jeudis **10 et 24 octobre et 7 et 21 novembre**. Les résidus verts sont les résidus organiques qui proviennent de votre jardin, de votre cour ou de votre potager. À l'automne, nous parlons de feuilles mortes et de résidus de nettoyage de jardin.
Résidus non acceptés : souches, branches de toutes les espèces de feuillus, troncs d'arbre, terre, pierre, résidus alimentaires et litière d'animaux. **Contenants acceptés :**

sacs de papier fabriqués à cet usage, contenants rigides réutilisables munis de poignées et sans couvercle, sacs de plastique et boîtes de carton (bien que celles-ci s'endommagent rapidement sous la pluie).



Résidus domestiques dangereux :

Le samedi **14 septembre**, les résidus seront ramassés au garage municipal (2555, chemin Bellevue) entre 7 h et 15 h.

Service gratuit sur preuve de résidence. **Résidus acceptés :** peinture, colle, vernis, engrais, pesticides, produits de nettoyage, piles, batteries de voiture, bouteilles acétylène, bonbonnes de propane ou pressurisées, de l'acide, du cyanure, du solvant, produits en aérosol ou avec oxydant, huiles, etc.



ZONES SCOLAIRES

Parce que la sécurité des enfants nous tient tous à cœur, voici un rappel des règles à suivre en tant qu'automobiliste dans une zone scolaire ou près d'un débarcadère.

Feux jaunes activés

Lorsque les feux jaunes d'un autobus scolaire circulant devant vous sont activés, c'est que l'autobus s'apprête à arrêter pour faire monter ou descendre des écoliers ou pour faire un arrêt obligatoire à un passage à niveau. Ralentissez.

Panneau latéral déployé

Lorsque le panneau de signal d'arrêt d'autobus d'écoliers est déployé et que l'autobus est immobilisé, c'est qu'il fait monter ou débarquer des écoliers. Immobilisez complètement votre véhicule à plus de cinq (5) mètres de l'autobus. Cette règle s'applique lorsque vous suivez ou croisez l'autobus, mais aussi lorsque vous circulez dans la voie inverse. Vous n'êtes cependant pas tenu d'arrêter votre véhicule si vous circulez en sens inverse et que les voies de circulation sont séparées par un terre-plein.





En zone scolaire

Respectez la signalisation et redoublez de prudence lorsque vous entrez dans une zone scolaire. Ces zones sont identifiables grâce à la signalisation installée aux limites de chacune d'elles. Lorsque vous entrez en zone scolaire, respectez les limites de vitesse, les passages pour écoliers et soyez attentifs. Les enfants peuvent agir de

manière inattendue et précipitée!

Débarcadère

Il est strictement interdit de stationner votre véhicule, même quelques minutes, dans les espaces réservés d'un débarcadère.

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE

Selon le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MESS), le nouvel établissement de Carignan sera inauguré en 2021

Carignan se classe tout en haut des palmarès des villes qui enregistrent les plus hauts taux d'accroissement annuel de leur population. Entre 2016 et 2018, Carignan a observé une croissance cinq fois plus élevée que la moyenne des villes au Québec. Les représentants de Carignan et la commission scolaire des Patriotes (CSP) se sont d'ailleurs réunis à quelques reprises dans les années passées afin de prévoir des places supplémentaires dans les écoles du territoire.

À la mi-juin, le gouvernement et la commission scolaire des Patriotes (CSP) ont annoncé et confirmé la construction d'une nouvelle école à Carignan. Selon le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MESS) Jean-François Roberge, ce nouvel établissement devrait être inauguré en 2021. La nouvelle école de Carignan comprendra 24 locaux, soit 6 locaux pour le préscolaire et 18 pour le primaire.

D'ici deux ans, une hausse de 158 élèves est prévue à Carignan. Cette nouvelle construction permettra de revoir le plan de répartition et de rééquilibrer la population dans les trois écoles de Carignan. La CSP précise également que « la nouvelle école ne sera pas à pleine capacité à son ouverture ». Ainsi, il sera possible d'accueillir les élèves des nouveaux développements résidentiels dans les prochaines années.

WI-FI AU PARC HENRI-BISAILLON

En conformité avec sa qualité de ville intelligente, c'est-à-dire dotée de panneaux numériques, de services d'inscription et paiement d'activités de loisir en ligne, de demandes de permis en ligne, de consultation des

comptes de taxes et rôle d'évaluation en ligne, la Ville de Carignan rejoint le rang des grandes métropoles en offrant une connexion Internet sans fil gratuite aux usagers de ses parcs. Le premier parc à profiter du service est le parc Henri-Bisaillon, situé dans le secteur Carignan-Salières. Si le projet s'avère positif et apprécié de la population, d'autres parcs pourraient suivre.

Depuis le 25 juillet, l'accès Wi-Fi est offert gratuitement durant les heures d'ouverture du parc, soit de 7 h à 22 h.



Pour se brancher, les internautes doivent se connecter au réseau de la Ville de Carignan et s'engager à respecter certaines conditions d'utilisation. En effet, en entrant sur le réseau, l'utilisateur s'engage à ne pas utiliser le service à des fins illégales ni enfreindre une loi fédérale ou provinciale. De la même façon, il s'engage à ne pas télécharger de fichiers trop volumineux. L'objectif du réseau sans fil gratuit est de permettre au plus grand nombre de personnes de se brancher à Internet de façon ponctuelle aux fins de recherche, et non de fournir un accès Internet illimité à quelques usagers.



RAMONAGE DE LA CHEMINÉE

C'est le temps du nettoyage!

La saison des feux de foyer approche, c'est le moment de faire nettoyer votre cheminée. Celle-ci doit

être ramonée une fois l'an et ne jamais brûler plus de quatre à cinq cordes de bois entre les ramonages. Une seule tasse de suie et quelques étincelles suffisent à allumer un incendie.

De plus, en retardant l'intervention d'un ramoneur, la suie risque de se transformer en créosote, une huile qui se dépose sur la paroi de la cheminée, ce qui est beaucoup plus difficile à nettoyer.

Grillage de protection

Un grillage sur la cheminée est recommandé pour empêcher les oiseaux d'y pénétrer. Toutefois, pour éviter

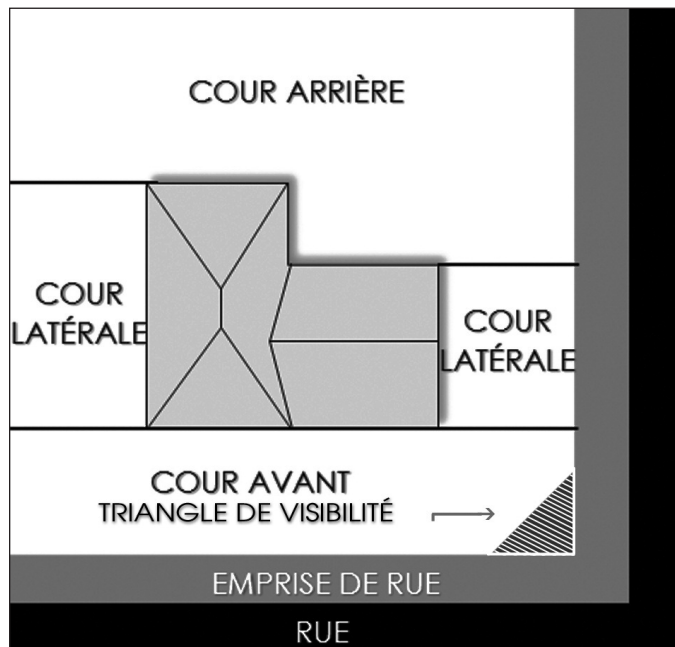
l'oblitération de votre cheminée, assurez-vous que la grille présente des ouvertures d'un minimum d'un pouce par un pouce.

TAILLE ET ÉLAGAGE DES VÉGÉTAUX

La sécurité des automobilistes avant tout!

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir faire la taille et l'élagage des végétaux, haies et arbres qui sont sur leur terrain afin de maintenir la voie publique dégagée de tout obstacle.

La hauteur des aménagements ne doit pas dépasser 1 mètre de chaque côté d'une entrée charretière et surtout, lorsqu'elle se trouve au coin d'une rue. Assurez-vous de préserver un triangle de visibilité acceptable et sécuritaire.



HALLOWEEN ET SÉCURITÉ

Pour vivre une soirée d'Halloween sécuritaire, nous vous prions de bien vouloir réviser les consignes suivantes avec vos enfants :

- Il est important d'être bien visible par les automobilistes. Pour ce faire, il est préférable de choisir un **costume de couleur claire**, d'ajouter des bandes réfléchissantes sur celui-ci ou de circuler avec une lampe de poche;
- Il est plus prudent de porter un **costume court** pour ne pas trébucher en marchant ou en empruntant un escalier;
- Il est conseillé d'éviter de porter un masque qui peut obstruer la vue. Le **maquillage** est plus approprié pour bien voir les automobiles et éviter les obstacles dans les entrées et les escaliers;

- Les enfants doivent **informer leurs parents du secteur** où ils passeront l'Halloween et de l'heure à laquelle ils prévoient être de retour à la maison;
- Un enfant ne doit jamais circuler seul;
- Les enfants ne doivent pas zigzaguer d'un côté à l'autre de la rue. Ils doivent se rendre aux **intersections pour traverser**, et ne jamais passer entre deux véhicules stationnés;
- Les enfants doivent **demeurer à l'entrée des maisons** et ne jamais pénétrer à l'intérieur;
- Les enfants doivent être avisés de ne **pas monter à bord d'un véhicule** dont ils ne connaissent pas le conducteur;
- S'il survient un problème, les enfants doivent être en mesure de **reconnaître et de repérer l'affiche blanche et rouge de Parents-Secours**;



- **IMPORTANT** : Les enfants doivent attendre de rentrer à la maison **avant de déguster leurs friandises** afin que les parents puissent d'abord en faire la vérification.



PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

Quel est le mécanisme d'examen des plaintes?

Un mécanisme de traitement des plaintes efficace favorise l'atteinte et le respect des plus hautes exigences en matière d'éthique et de qualité de gestion. La présente procédure vise à assurer un traitement équitable des plaintes formulées auprès de la Ville de Carignan dans le cadre d'un processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat visé. Cette procédure définit les étapes de réception et d'examen de la plainte ainsi que les modalités de communication.

L'application de la présente procédure est confiée à la greffière, Me Ève Poulin. Cette dernière est responsable de recevoir les plaintes de même que les manifestations d'intérêt, de faire les vérifications et analyses qui s'imposent et d'y répondre dans les délais requis par la Loi.

Toute demande doit obligatoirement être soumise par écrit en remplissant le formulaire officiel de l'Autorité des marchés publics accessible à villedecarignan.org et transmise à l'attention de la greffière à l'adresse info@villedecarignan.org. La greffière procède aux investigations avec diligence et objectivité, en faisant appel aux ressources disponibles et en fournissant les conseils et les recommandations nécessaires. La greffière, en collaboration avec les instances appropriées de la Ville, fait la promotion du mécanisme de transmission des plaintes auprès des parties concernées, et facilite son accessibilité, notamment en le rendant disponible sur le site internet de la Ville.

Traitement des plaintes

Lors du traitement de la plainte reçue, la greffière doit vérifier l'intérêt du plaignant. Seuls une personne intéressée, un groupe de personnes intéressées à soumissionner ou un représentant peuvent porter plainte relativement à ce processus.

Ensuite, la greffière doit sans délai inscrire au Système électronique d'appels d'offres (SEAO) la date à laquelle la plainte a été reçue du plaignant qui a l'intérêt requis au sens du paragraphe précédent. La plainte doit être reçue par le responsable désigné au plus tard à la date limite de réception des plaintes indiquée dans le SEAO.

La troisième étape consiste à analyser la recevabilité du contenu de la plainte. Cette dernière doit avoir été présentée par voie électronique sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics et transmise à l'adresse info@villedecarignan.org.



VIGNETTES DE STATIONNEMENT LES AMIS DE CHAMBLY

À la suite d'une entente conclue avec la Ville de Chambly, les Carignanois peuvent utiliser les stationnements municipaux du Vieux-Chambly en se procurant une vignette spécialement conçue pour Les Amis de Chambly.

Cette vignette donne accès aux espaces de stationnement situés dans le Vieux-Chambly et identifiés par un cercle bleu. Le coût annuel (janvier à décembre) est de 50 \$. Par contre, la Ville de Chambly songe à offrir la vignette gratuitement aux citoyens de Carignan dans un futur rapproché. Surveillez les nouvelles de la Ville de Chambly à cet égard.

Les citoyens de Carignan peuvent se procurer une ou des vignettes pour leur(s) véhicule(s) en présentant une preuve de résidence, de même que les preuves d'immatriculation au comptoir du Service loisirs et culture de la Ville de Chambly (56, rue Martel) ou à la Bibliothèque municipale de Chambly (1690, av. Bourgogne). Pour obtenir plus de détails, les citoyens sont invités à consulter le site Web ville.chambly.qc.ca ou composer le 450 658-8788.

SERVICE D'ALERTE TÉLÉPHONIQUE

Parce qu'en situation d'urgence, chaque minute compte!

CARIGNAN

Afin de recevoir un appel de la Ville, inscrivez-vous en ligne à carignan.omnivigil.com

Avis d'ébullition
Inondation
Avis d'évacuation

Fermeture de rue
Bris d'aqueduc

RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

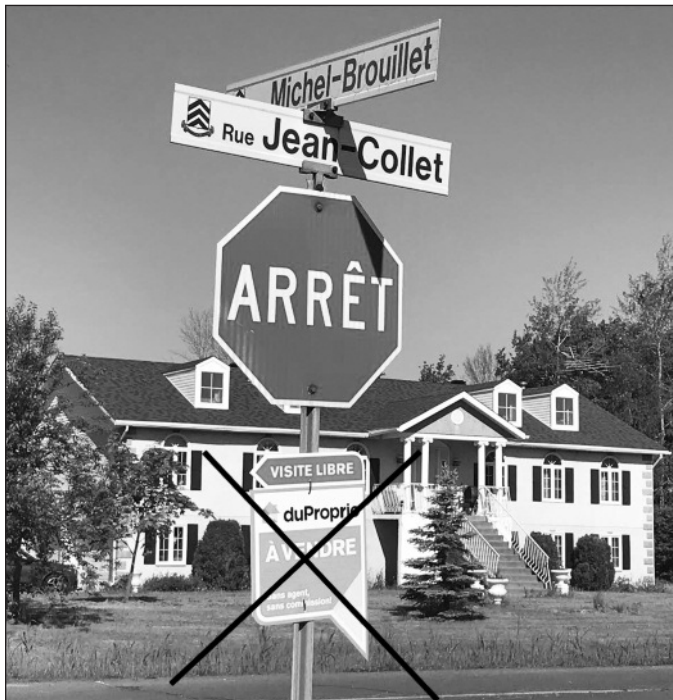
AFFICHAGE

Il est illégal d'installer des affiches sur les poteaux de signalisation officielle de rue et sur les terrains municipaux

La Ville de Carignan rappelle que l'affichage d'une enseigne susceptible de créer la confusion ou de faire obstruction à la signalisation routière est interdit. L'installation d'une enseigne, autre qu'une enseigne émanant d'une autorité publique, est interdite aux endroits suivants:

- Sur et au-dessus d'une voie de circulation;
- Sur un lampadaire ou sur un poteau d'un service public;
- Sur tout équipement fixé au sol, appartenant à la Ville;
- Dans un parc;
- Sur le toit d'un bâtiment;
- Sur une clôture;
- Sur un arbre;
- Autres... (voir le règlement 483-U section 11 du chapitre 5).

Par souci de sécurité dans nos quartiers résidentiels, nous remercions la population de bien vouloir se conformer au règlement municipal.



FEUX EXTÉRIEURS

Certaines normes régissent les feux extérieurs et feux de camp à Carignan. Par exemple, il est interdit de brûler des déchets, des immondices, des ordures, des pneus, du bois traité ou peint en tout temps, ainsi que des broussailles ou des branches à l'extérieur d'un foyer ou d'un dispositif sécuritaire pouvant contenir les flammes et les tisons. En termes clairs, l'émission d'étincelles ou d'escarbilles provenant d'une cheminée, d'un feu à ciel ouvert ou de toute autre source de chaleur est interdite.



La Ville de Carignan demande aussi à ses citoyens d'éviter d'incommoder le voisinage par la fumée d'un feu extérieur et rappelle que le fait de brûler des feuilles et des herbes sèches est strictement interdit. Quiconque contrevient à ces dispositions commet une infraction et est passible d'une amende d'au minimum 300 \$.

ABRIS D'AUTO

En vertu du règlement municipal, les propriétaires carignanois sont autorisés à bénéficier des avantages d'un abri d'hiver pour automobile et/ou d'un abri d'hiver pour l'accès piétonnier au bâtiment principal à compter de la fin de semaine de l'Action de grâce (12-13-14 octobre) jusqu'au 30 avril de l'année suivante.

À respecter :

- o Un seul abri par terrain;
- o L'abri doit être érigé sur un espace de stationnement ou sur l'allée d'accès à cet espace;
- o L'abri doit être installé dans les limites de la propriété et à une distance minimale de deux mètres (2 m) d'une borne-fontaine et de la limite extérieure du trottoir ou de la bordure de rue ou de la limite de l'asphalte ou du fossé.



ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DU BOIS DE CHAUFFAGE

Tout bois entreposé doit être proprement empilé et cordé sans excéder une hauteur d'un mètre vingt (1,20 m). L'entreposage du bois ne doit obstruer aucune fenêtre, porte, issue et doit se faire uniquement dans la cour latérale ou arrière.



STATIONNEMENT DANS LES RUES

En vertu de la nouvelle réglementation, du 1^{er} décembre au 31 mars entre 2 h et 7 h du matin, le stationnement de nuit est permis sur les chemins publics en tout temps, sauf avant et durant les épisodes de chute de neige. La Politique de viabilité hivernale accessible en ligne à villedecarignan.org définit la procédure de révocation du règlement afin de permettre le déneigement. Ainsi, à la veille d'une tempête, la Ville prévient la population (site Web, infolettre et page Facebook) que le stationnement dans les rues de la municipalité est interdit durant la période de déneigement, et ce, jusqu'à nouvel ordre.



BRANCHEMENTS ET REJETS À L'ÉGOUT

Tout propriétaire qui installe, renouvelle ou allonge un branchement à l'égout ou qui raccorde une nouvelle canalisation branchée à l'égout existant doit au préalable obtenir un permis de la Ville afin qu'elle reconnaisse les modalités de branchement de la canalisation.

ÉCOULEMENT DES EAUX ET NETTOYAGE DES FOSSÉS

Le propriétaire est responsable de l'entretien d'un fossé ou d'un cours d'eau **contigu à sa propriété**. Le propriétaire, locataire ou occupant qui dépose, laisse ou tolère tous matériaux, déchets ou végétaux qui ont pour effet d'empêcher ou de gêner l'écoulement des eaux d'un fossé ou d'un cours d'eau, commet une nuisance et est passible d'une amende.

AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE



La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) recommande l'installation d'un avertisseur de monoxyde de carbone certifié dans tous les bâtiments publics et résidentiels où un combustible solide, liquide ou gazeux est utilisé. Il s'agit d'un geste responsable et efficace, facile et peu coûteux.

Repérez les sources d'intoxication dans votre résidence :

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore et non irritant. Il est pourtant un gaz toxique qui peut être mortel. Plusieurs appareils peuvent dégager du CO et occasionner des intoxications légères, sévères ou mortelles. Ce gaz peut provenir de:

- vos systèmes de chauffage, tels que votre fournaise, foyer ou chaufferette;
- vos électroménagers fonctionnant au gaz ou au propane (cuisinière, BBQ, réfrigérateur, lampes, etc.);
- votre automobile et vos appareils avec moteur à combustion (tondeuse, souffleuse, génératrice).



RÉNOVATIONS/CONSTRUCTION

Assurez-vous en tout temps que les travaux envisagés se font dans le respect de la réglementation en vigueur. N'oubliez pas de présenter au préalable une demande de permis complète au Service de l'urbanisme et du développement durable. Comme des délais sont à prévoir pour l'étude et l'émission des permis, nous vous invitons à ne pas retarder le dépôt de votre demande.

Le **permis est obligatoire** si vous prévoyez faire des travaux de rénovation ou de construction sur votre propriété.



DEMANDES DE PERMIS EN LIGNE

Il est maintenant possible de faire une demande de permis en ligne, 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

- Abattage d'arbre (terrain résidentiel)
- Abri d'auto
- Agrandissement résidentiel
- Arrosage
- Bâtiment accessoire isolé (autre que cabanon ou garage)
- Cabanon / remise
- Construction d'un résidence unifamiliale isolée
- Démolition
- Garage détaché
- Piscine
- Remblai et déblai (agricole)
- Remblai et déblai (non agricole)
- Rénovations
- Tournage
- Travaux en milieu riverain
- Véranda ou solarium (3 saisons)

VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

Prenez un rendez-vous avec notre inspecteur en composant le 450 658-1066.

CHIEN EN LAISSE

Tout chien de 20 kg et plus doit porter un licou ou un harnais attaché à sa laisse lors des promenades

Dans l'intention d'assurer la sécurité et le maintien d'un bon climat sur le territoire, la Ville de Carignan rappelle qu'il est important de tenir son chien en laisse en tout temps lors des promenades dans les lieux publics. Un chien sans laisse, même s'il est sociable et obéissant, risque de rencontrer des promeneurs qui sentent leur sécurité menacée.

Pour ces raisons, la Ville a précisé son règlement à l'égard des chiens en ajoutant certains articles. Dorénavant, tout chien de 20 kg et plus doit porter en tout temps un licou ou un harnais attaché à sa laisse. Cette laisse ne peut atteindre une longueur de plus de 1,85 m (incluant la poignée), et doit être constituée de matériaux suffisamment résistants pour permettre à son gardien de le maîtriser en toutes circonstances. D'autre part, le règlement stipule maintenant que la personne qui tient la laisse doit avoir la capacité physique de retenir son chien et de le maîtriser si celui-ci tente de s'échapper.



Finalement, les nouveaux articles du règlement viennent préciser que seuls les terrains privés **clôturés** peuvent accueillir un chien circulant librement. Dans tous les autres cas, le chien doit être retenu au moyen d'un dispositif l'empêchant de sortir du terrain de son gardien.



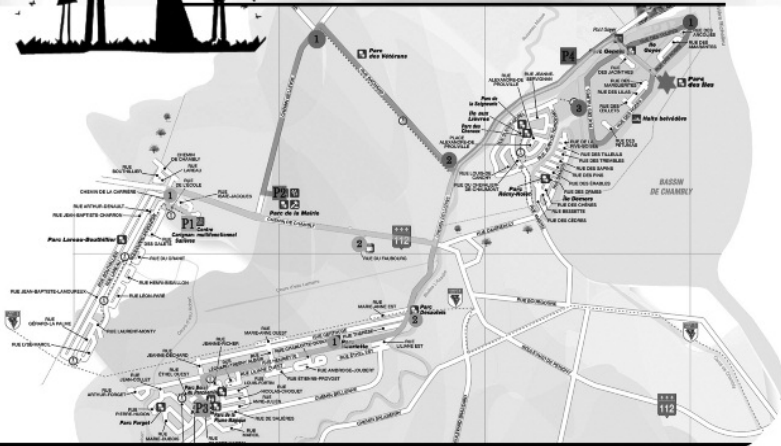
***Les articles ci-contre n'ont aucune valeur légale.**

En cas de contradiction entre ces informations et les règlements en vigueur, ces derniers prévalent.

7
SEPTEMBRE

FÊTE DES CITOYENS

ARIANE MOFFATT EN CONCERT



PARC DES ÎLES

15 h à
21 h 15

Structures gonflables

Animation

Manèges

Spectacles

Produits locaux

Feux d'artifice

POINTS D'EMBARQUEMENT VERS LE PARC DES ÎLES

P1 Centre multifonctionnel / Secteur Carignan-Salières

- ① Dépanneur Voisin
- ② Faubourg Carignan

P2 Hôtel de ville / Secteur Bachand

- ① Intersection Bellevue et Bachand
- ② Intersection Bachand et Bellerive
- ③ À la sortie de la piste cyclable sur la rue des Tulipes

P3 École du Parchemin / Secteur du Parchemin

- ① Parc Henriette
- ② Parc Desautels

P4 Terminal et câble

- ① Intersection des Roses et des Ancolies

★ Parc des Îles

 **Desjardins**
Caisse populaire du
Bassin-de-Chambly

ÉVÉNEMENTS

7 septembre

FÊTE DES CITOYENS

Événement présenté en collaboration avec la Caisse populaire du Bassin-de-Chambly

Le samedi 7 septembre de 15 h à 21 h 15

Au parc des Îles (ancienne marina de l'île Goyer)

La fête débutera à 15 h!

- o Spectacle pour enfants à 18 h
- o Spectacle d'Ariane Moffatt à 19 h 30
- o Feux d'artifice à 21 h!

Manèges, jeux pour les enfants, kiosques de nourriture, animation et plusieurs surprises!

STATIONNEMENTS ET NAVETTES : Il ne sera pas possible de circuler dans les rues de l'île Goyer en automobiles le jour de l'événement (sauf les résidents de l'île). Pour vous rendre au parc des Îles, nous vous offrons plusieurs points de rassemblement avec stationnement. Des navettes circuleront **en continu** sur les différents trajets durant l'événement. Vous pourrez nous rejoindre ou revenir à la maison à l'heure de votre choix. Consultez la carte des trajets sur la page précédente. Les navettes seront accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes.

Merci à nos collaborateurs :



8 septembre

DISTRIBUTION D'ARBRES

Le dimanche 8 septembre à partir de 9 h

Garage municipal (2555, chemin Bellevue)

Le dimanche 8 septembre, la Ville de Carignan invite les citoyens à adopter un arbre de calibre moyen (1,5 mètre) afin de regarnir leur propriété. Au total, 250 arbres seront offerts gratuitement à la population carignanoise. L'objectif est de contrer les émissions de gaz à effet de serre et de profiter des nombreux services offerts par les arbres qui procurent de l'ombre aux résidences, embellissent les communautés, empêchent l'érosion et protègent la biodiversité en procurant de la nourriture et des habitats aux plantes, aux oiseaux et aux animaux.

Cette action s'ajoute aux nombreux plants d'arbre distribués à la population dans le cadre de la *Journée de l'arbre* en mai de chaque année, ainsi qu'aux 2 000 arbres et arbustes qui ont été plantés ce printemps ou qui seront placés en terre cet automne sur les terrains publics de la Ville.

Les personnes intéressées pourront se présenter au garage municipal (2555, chemin Bellevue) à partir de 9 h le dimanche 8 septembre.

Diverses essences d'arbre seront disponibles :

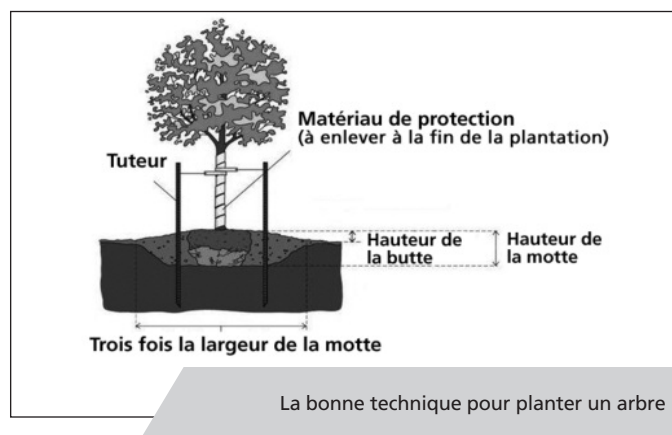
- Érable rouge
- Érable argenté
- Amélanchier du Canada
- Bouleau jaune
- Peuplier deltoïde
- Micocoulier occidental
- Chêne rouge d'Amérique
- Tilleul d'Amérique

Les arbres distribués :

- Seront en pot;
- Mesureront environ 1,5 m de haut.

Aucune réservation n'est nécessaire. Une preuve de résidence sera exigée pour prendre possession d'un arbre. Premier arrivé, premier servi!

Consultez notre « Guide de reboisement » accessible en ligne à villedecarignan.org pour connaître les meilleures pratiques en matière de plantation





NOUVEAUTÉ!

Le vendredi
27 septembre
à 19 h

Salle du Conseil

Spectacle de Geneviève Leclerc
proposé dans le cadre des
Journées de la culture.

Le spectacle gratuit aura lieu à
la salle du Conseil (2555,
chemin Bellevue).

Les places sont limitées et
uniquement réservées aux
citoyens de Carignan.

Faites votre réservation en ligne via le Portail citoyen
à partir du 9 septembre à 8 h. Si l'évènement affiche
complet, il sera possible d'inscrire votre nom sur une
liste d'attente. Nous vous contacterons dès qu'une
place sera libre. Merci de nous aviser si vous ne pouvez
plus assister au spectacle, nous donnerons alors votre
place au suivant (info@villedecarignan.org).



Gardiens Avertis

POUR LES
JEUNES DE
11 À 15 ANS

LE DIMANCHE 15 SEPTEMBRE DE 9 H À 17 H
CENTRE MULTIFONCTIONNEL

40 \$ payables sur place le jour de la formation

Ce programme permet aux jeunes âgés de 11 à 15 ans
d'acquérir les techniques de secourisme élémentaires
et les techniques nécessaires pour prendre soin
des enfants.

Durée du cours : 8 heures d'enseignement

Préalables : 11 ans et plus (ou 6^e année et plus)

Pour s'inscrire :

En ligne au <http://secourys.com/gardien-averti/>

ou par courriel à info@secourys.com

ou par messagerie texte au 514 777-6968

L'inscription sera confirmée par courriel ou vous serez
contacté par le formateur dans la journée.

14 septembre

HEURE DU CONTE

Le samedi 14 septembre
de 10 h à 11 h

Centre multifonctionnel
(1555, rue de l'École)

La découverte des mots et des
histoires est une étape importante
dans le développement de
l'enfant. Permettez-lui de vivre une heure toute en
couleurs avec la présentation du conte « Animaux de la
ferme » le samedi 14 septembre. Contes, comptines et
chansons par la conteuse Eveline Ménard. Inscription en
ligne via le Portail citoyen à villedecarignan.org.



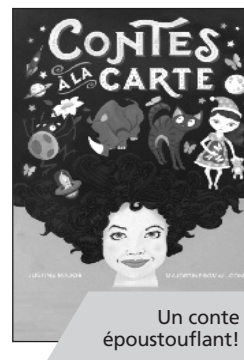
12 octobre

HEURE DU CONTE

Le samedi 12 octobre
de 10 h à 11 h

Centre multifonctionnel (1555,
rue de l'École)

Les tout-petits sont invités
à découvrir une histoire pleine
d'humour et de fraîcheur. Plongez
dans les aventures de « La petite
sorcière d'Halloween » le samedi 12 octobre. Inscription
en ligne via le Portail citoyen à villedecarignan.org.



31 octobre

FÊTE DE L'HALLOWEEN

Le jeudi 31 octobre dès 17 h

Au parc de la Plume-Magique
(derrière l'école du Parchemin)

Événement gratuit le soir
de l'Halloween!

Des personnages impressionnants
offriront des friandises aux
enfants à notre kiosque spécial. Passez nous voir!



Des bonbons pour
tout le monde!

3 novembre

THÉÂTRE JEUNESSE : LE PETIT VOILIER!

Le dimanche 3 novembre à 15 h

Centre multifonctionnel
(1555, rue de l'École)

Murielle doit sortir les poubelles :
une pyramide d'ordures! Le
camion passe ce soir. Murielle



Acrobaties et
jeu clownesque!

découvre alors que la chaussette peut faire un drapeau, que le rouleau de papier de toilette, une longue-vue, et que le vieux manche à balai, un grand mât. Un moment de jeu clownesque et d'acrobaties qui apporte une douce réflexion sur l'importance de recycler.

Le spectacle s'adresse à un public de 3 ans et plus. Gratuit pour les résidents et 5 \$ pour les enfants non-résidents.

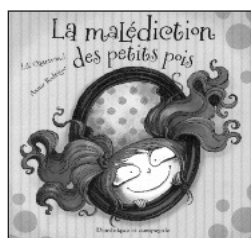
Inscription obligatoire pour les enfants de 3 à 12 ans sur le Portail citoyen à villedecarignan.org. Les parents peuvent accompagner leurs enfants gratuitement et sans inscription.

9 novembre HEURE DU CONTE

Le samedi 9 novembre de 10 h à 11 h

Centre multifonctionnel
(1555, rue de l'École)

La découverte des mots et des histoires est une étape importante dans le développement de l'enfant. Permettez-lui de vivre une heure toute en couleurs avec la présentation des contes « Azuro



et la sorcière » et « La malédiction des petits pois » le samedi 9 novembre. Inscription en ligne via le Portail citoyen à villedecarignan.org.

14 décembre FÊTE DE NOËL

Le samedi 14 décembre de
10 h à 16 h

Centre multifonctionnel
(1555, rue de l'École)

10 h à 11 h : Lecture d'un
conte de Noël

Inscription obligatoire sur le
Portail citoyen à villedecarignan.org

11 h à 12 h : Visite du Père Noël pour les 0 à 5 ans

Bricolages et ateliers, maquillage et jeux gonflables extérieurs

12 h à 16 h : Activités pour toute la famille

Ateliers, maquillage, jeux gonflables, animation et plusieurs surprises!

13 h 30 à 16 h : Visite du Père Noël pour les 5 à ... ans!



LOISIRS

REPRISE DU BADMINTON ET DU PICKLEBALL LIBRES

Session automnale dès le 3 septembre

Gymnase de l'école Carignan-Salières (1551, rue de l'École)

Dimanche	Pickleball	13 h à 15 h Débutant-inter
	Pickleball	15 h à 17 h Inter-avancé
Lundi	n/a	
Mardi	Pickleball	18 h 30 à 20 h 30
Mercredi	Badminton	18 h 30 à 21 h 30
Jeudi	Badminton	18 h 30 à 21 h 30
Vendredi	Pickleball	19 h à 20 h
Samedi	Badminton	13 h à 16 h

BADMINTON LIBRE

10 \$ / h par terrain pour les résidents et 15 \$ / h par terrain pour les non-résidents.

Les réservations et les paiements pour le badminton se font via le Portail citoyen ou sur place. Aucune inscription par téléphone. Il est possible de réserver un terrain de badminton une semaine à l'avance. Premier arrivé, premier servi.



PICKLEBALL (PRÊT DE RAQUETTES ET BALLES SUR PLACE)



Prix pour tous les joueurs (du 3 septembre au 21 décembre)

3 fois / semaine (6 h) :
40 \$ pour un mois

2 fois / semaine (4 h) :
32 \$ pour un mois

1 fois / semaine (2 h) : 20 \$ pour un mois

Les réservations et les paiements pour le badminton se font au mois via le Portail citoyen ou sur place.

*Les résidents de Carignan obtiennent un rabais de 10 % (un crédit sera porté à votre compte à la fin de la session).

**Les inscriptions à la séance (2 h) seront acceptées s'il reste de la place. Le coût est de 6 \$ pour les résidents et 10 \$ pour les non-résidents. Le 10 % de rabais ne s'applique pas lors des inscriptions à la séance.

PROGRAMMATION – SESSION AUTOMNE 2019

Inscrivez-vous aux activités organisées par des partenaires de la Ville en communiquant directement avec eux.
Vous trouverez tous les détails sur le site internet à villedecarignan.org sous la rubrique Loisirs.

Boxe chinoise (Wushu Carignan) (pré-inscription wushucarignan.ca)

Kung Fu traditionnel (adulte et 9 ans +)	Dès le 14 septembre	Mardi	18 h 20 à 19 h 20	Enfants (5 à 8 ans) 1 cours / sem. : 79 \$	École du Parchemin
				Enfants (9 à 12 ans) 2 cours / sem. : 139 \$	
				Adultes 2 cours / sem. : 169 \$	
Kung Fu découverte (5-8 ans / 9-12 ans)	Dès le 14 septembre	Samedi	11 h 15 à 12 h		
Boxe chinoise- Sanda (adulte et 13 ans +)	Dès le 14 septembre	Samedi	12 h à 13 h 15		

Tant-Danse de l'Âme (inscriptions au tant-danse.com ou 450 708-2137)

Duo-Cardio-Disco/ Piyo Live (cardio à saveur disco suivi de pilates et yoga)	9 septembre au 9 décembre	Lundi	18 h 20 à 19 h 20	150 \$ ou 220 \$ cours réguliers illimités	Centre multi-fonctionnel *Apportez votre tapis
Triologie Essentrics / Yoga / Médiation (étirements et restauration du corps/posture)	9 septembre au 9 décembre	Lundi	19 h 30 à 21 h	210 \$ cours 1 h 30	
Duo-Turbo Kick/ Pound Fitness (kicks et entraînement avec bâtons pour « drummer »)	11 septembre au 11 décembre	Mercredi	18 h 45 à 19 h 45	150 \$ ou 220 \$ cours réguliers illimités	

Zumba avec Stéphanie (514 923-5355 ou zumba_fanny@outlook.com)

Zumba (danse-fitness)	12 septembre au 12 décembre	Jeudi	19 h à 20 h	120 \$ pour un cours 220 \$ pour 2 cours	École du Parchemin
	14 septembre au 14 décembre	Samedi	10 h à 11 h		

Entraînement maman-poussette (inscriptions au entrainementdofit.com ou 514 816-9158)

Maman-poussette (équipement requis : poussette ou porte-bébé frontal)	10 septembre au 10 décembre	Mardi	13 h à 14 h	150 \$ pour 14 cours ou 250 \$ pour 28 cours	Parc de la Seigneurie
---	-----------------------------	-------	-------------	--	-----------------------

Mise en forme avec Nancy Benfeito (514 827-5115 ou nancybenfeito1972@gmail.com - Inscriptions les 5, 6 9 et 10 septembre) *10 % rabais sur 2^e cours ou plus

Metafit (entraînement HIIT à hautes intervalles)	16 septembre au 25 novembre	Lundi	19 h à 19 h 45	140 \$	École du Parchemin
--	-----------------------------	-------	----------------	--------	-----------------------

(suite) Mise en forme avec Nancy Benfeito (514 827-5115 ou nancybenfeito1972@gmail.com -
Inscriptions les 5, 6 9 et 10 septembre) *10 % rabais sur 2^e cours ou plus

Bootcamp (entraînement en circuit)	17 septembre au 26 novembre	Mardi	19 h à 19 h 55	145 \$	Centre multi-fonctionnel
Surfset (entraînement qui s'inspire du surf)	19 septembre au 28 novembre	Jeudi	19 h à 19 h55	165 \$	Centre multi-fonctionnel

Cours d'équitation classique / Les écuries Sylvie Monette (438 274-3093 ou 450 447-9444)

Niveaux débutant, intermédiaire et avancé (adultes et enfants de 9 ans +)	À l'année	Tous les jours (sauf le dimanche)	9 h à 21 h	Coûts (taxes incluses) 75 \$ / cours privé 47 \$ / cours en groupe 330 \$ / 8 cours en groupe 413 \$ / 10 cours en groupe	1626, chemin Bellevue à Carignan
---	-----------	--------------------------------------	------------	---	----------------------------------

Club de course en partenariat avec la Ville de Carignan et Pulsation Zen
(inscription à pulsationzen.com ou gorendezvous.com/fr/pulsationzen/)

Niveau débutant (rudiments de la course et courir en continu)	11 septembre au 27 novembre	Mercredi	18 h à 19 h	140 \$ résidents 175 \$ non-résidents 2 cours / sem.	Centre multi-fonctionnel
Niveau intermédiaire (participants ayant déjà parcouru des distances entre 5 et 8 km)	11 septembre au 27 novembre	Mercredi	19 h à 20 h		
Niveaux débutant et intermédiaire (longue sortie)	14 septembre au 30 novembre	Samedi	9 h à 10 h 30		

Danse en ligne avec Lucie Lapointe (450 447-7396 ou llapointe32@videotron.ca)
*Cours privés de danse sociale et latine aussi disponibles

Niveaux débutant	10 septembre au 10 décembre	Mardi	13 h à 14 h	5 \$ / cours	Centre multi-fonctionnel
Tous les niveaux	10 septembre au 10 décembre	Mardi	14 h 15 à 15 h 15	5 \$ / cours	
Pratique de danse en ligne	13 septembre au 13 décembre	Vendredi	19 h 30 à 22 h	8 \$ / cours	

Association de ringuette Les Intrépides (information au 514 835-8436 et inscription à intrepides.com)

Ringuette (catégories par année de naissance)	Mi-août à avril	Horaires détaillés à venir selon le niveau	Voir les tarifs sur le site Internet	Arénas St-Bruno, St-Basile et Isatis Chambly
--	-----------------	--	--------------------------------------	--

Le Piano Enchanté (450 447-7330 ou lepianoenchante@hotmail.ca)

Cours de piano (enfants, adultes débutants et avancés)	Septembre à décembre	Lundi au samedi Jour / soir	Heures variables	27 \$ / 45 min. 33 \$ / 60 min.	893, rue des Cèdres à Carignan
--	----------------------	--------------------------------	------------------	------------------------------------	--------------------------------

Atelier de finances personnelles : Des leçons pour la vie! (inscription à ismail.lahlou.mimi@gmail.com)

Revenus, dépenses, investissements, actifs, passifs, valeur nette, taxes, impôts, etc.	À l'année selon la demande	Lundi	19 h 30	Gratuit!	Centre multi-fonctionnel
---	----------------------------	-------	---------	----------	--------------------------

REBOISEMENT

Plantation dans les parcs et sur les terrains publics

En raison des dommages importants causés par l'agrile du frêne, l'administration municipale a investi un montant de 125 000 \$ pour procéder au reboisement de certains terrains publics et protéger le couvert forestier de la ville. Ce printemps, la Ville a planté 1 105 arbres et 300 arbustes au parc du Ruisseau, sur les arrière-lots de la rue Antoine-Forestier, au parc de la Source, au parc des Peupliers et au fossé Lilianne.

Quelque 500 arbres et arbustes supplémentaires seront plantés dans le cadre d'une seconde phase de reboisement cet automne sur les terrains suivants :

- Bande de 9 mètres située entre Lareau et Désourdy;
- Piste multifonctionnelle entre les rues Lareau et Désourdy;
- Piste multifonctionnelle entre les rues Éthel et Henriette.

Pensez au reboisement sur votre terrain privé

Vos arbres ont été victimes de l'agrile du frêne et vous souhaitez regarnir la superficie boisée de votre propriété? Voici quelques essences d'arbres durables à privilégier :

- o Genévrier de Virginie;
- o Érable rouge;
- o Micocoulier occidental;
- o Caryer ovale ou cordiforme;
- o Tilleul d'Amérique;
- o Épinette blanche et;
- o Chêne rouge.



RÉDUCTION DES DÉCHETS

Comme citoyen, vous pouvez contribuer à réduire l'élimination des matières résiduelles en fabriquant votre compost domestique, en pratiquant l'herbicyclage (qui consiste à laisser l'herbe coupée sur le sol lors de la tonte de votre pelouse) et en participant à la collecte des matières organiques. Des gestes simples, mais d'une grande importance!

Pourquoi devrais-je trier mes déchets à la source?

- Trier ses déchets permet de préserver l'environnement;
- Recycler ses cartons évite l'abattage de milliers d'arbres chaque année;
- Recycler le verre permet d'économiser du sable;
- Recycler le plastique permet de réduire la consommation de pétrole;
- Recycler l'aluminium permet de réduire l'extraction de bauxite, une roche riche en alumine Al_2O_3 et en oxydes de fer.

Pourquoi devrais-je participer à la collecte des matières organiques?

Recycler les matières organiques aide à diminuer la quantité de matières envoyées à l'élimination et ainsi, à réduire leurs impacts négatifs sur l'environnement : comme l'émission de puissants gaz à effet de serre. Par ailleurs, le retour au sol de la matière organique sous forme de compost contribue à la santé des sols et à la croissance des plantes. La Ville de Carignan remercie la population qui contribue à la collecte des matières organiques toutes les semaines. Vos efforts se reflèteront sur la qualité de vie de nos générations futures.

monorganibac.ca





ÉCOCENTRE

Subventions offertes pour accéder au centre de tri ou louer un conteneur

Sur présentation d'une preuve de résidence, les citoyens de Carignan peuvent bénéficier, une fois par mois par résidence (voir dates citées plus bas), d'une **gratuité de coûts sur les trois (3) premières verges cubes** de matières acceptées à l'écocentre.

Les journées subventionnées pour la population carignanoise ont lieu de **7 h à 13 h** les :

- samedi 25 mai
- samedi 15 juin
- samedi 20 juillet
- samedi 17 août
- samedi 21 septembre
- samedi 19 octobre
- samedi 16 novembre



Coûts à l'extérieur de ces samedis

En tout autre temps, et sur présentation d'une preuve de résidence, la Ville subventionne la moitié des frais des trois premières verges cubes de matériaux des Carignanois.

Les frais sont établis selon les matériaux et la quantité :

- Bois de construction, métal, briques, béton, terre et pierre : **25 \$ au lieu de 50 \$ plus taxes pour chacune des trois premières verges cube**. Subvention maximale de 75 \$.
- Gypse, fibre de verre, tuiles, céramique, toilettes, mousse, laine isolante, matières plastiques, asphalte, bardeaux de toiture, panneaux de mur extérieur synthétiques, contenants souillés et autres matériaux non recyclables : **40 \$ au lieu de 80 \$ plus taxes pour chacune des trois premières verges cube**. Subvention maximale de 120 \$.

Toutes quantités supplémentaires apportées sur le site sont aux frais du citoyen. Paiement comptant, par carte débit ou crédit.

Résidus acceptés

- Bois de construction;
- Métal;
- Blocs de ciment;
- Béton;
- Pierre;
- Briques;
- Terre;
- Tourbe;
- Gypse;
- Fibre de verre;
- Tuiles;
- Céramique;
- Toilettes;
- Asphalte;
- Bardeaux de toiture;
- Panneaux de mur extérieur synthétiques;
- Mousse;
- Laine isolante;
- Etc.



Résidus non acceptés

- Béton de plus de 400 mm (16 pouces) de diamètre;
- Pneus avec jante;
- Peinture;
- Résidus domestiques dangereux;
- Branches;
- Résidus verts;
- Déchets domestiques.

Location d'un conteneur pour vos résidus de rénovations majeures

La Ville de Carignan assume les premiers 75 \$ sur la location d'un conteneur auprès du Géant du conteneur. Cette subvention est admissible une (1) fois par année par résidence.

Gestionnaire de l'écocentre

Le Géant du conteneur. Pour information, composez le 514 990-9990. Pour la location d'un conteneur, composez le 450 658-9990.

ANIMAUX SAUVAGES

Si vous considérez qu'un animal sauvage présente un comportement agressif qui menace votre sécurité, contactez le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) : 1 877 346-6763 ou rageduratonlaveur.gouv.qc.ca



La
RAGE,
c'est
MORTEL!



Signalez-nous la présence d'animaux suspects!

Vous pouvez contribuer à la surveillance de la rage du raton laveur en **signalant la présence de tout raton laveur, mouffette ou renard trouvé mort ou qui semble malade, paralysé, désorienté ou anormalement agressif.**

La rage est une maladie incurable et mortelle qui peut se transmettre d'un animal infecté à l'humain. La surveillance de cette maladie est donc essentielle pour éviter sa propagation au Québec.

Signalez la présence d'animaux suspects en toute saison au 1 877 346-6763, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 ou en tout temps au www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca.

Votre
gouvernement

Québec

Pour faire en sorte que les animaux sauvages demeurent dans leur habitat et qu'ils ne s'approchent pas des résidences, évitez de les nourrir ou de laisser vos bacs de matières résiduelles à découvert.

UN RISQUE POUR VOUS... ET POUR VOS ANIMAUX DE COMPAGNIE!

Vous pouvez contracter la rage par la morsure d'un animal infecté ou, plus rarement, par un contact de sa salive avec une plaie ou une muqueuse (yeux, nez, bouche).

Communiquez avec Info-Santé

- À la suite d'une morsure, d'une griffure ou d'un contact avec un animal suspect de rage, nettoyez la plaie, même si elle est en apparence mineure, avec de l'eau et du savon pendant 10 minutes.
- Communiquez rapidement avec **Info-Santé en composant le 811**. Une vaccination après l'exposition pourrait être indiquée pour prévenir la maladie.

Redoublez de prudence

- N'approchez jamais d'un animal inconnu, sauvage ou domestique, même s'il est orphelin ou a l'air inoffensif. Un animal ayant l'air en santé pourrait aussi transmettre la rage. Informez les enfants de l'importance de respecter cette consigne.
- Évitez de déplacer des animaux importuns, car vous pourriez propager des maladies dans d'autres territoires.
- Pour ne pas attirer d'animaux sauvages sur votre terrain :
 - gardez les poubelles extérieures hors de leur portée;
 - fermez les endroits où les ratons et mouffettes pourraient s'installer, par exemple par un grillage métallique sous les balcons ou cabanons.

Consultez un médecin vétérinaire pour...

- vacciner votre animal domestique contre la rage régulièrement;
- examiner votre animal immédiatement s'il s'est fait mordre par un autre animal ou s'il présente des signes compatibles avec la rage, par exemple un changement de comportement (agressivité, abattement, isolement, etc.), une perte d'appétit, de la salivation excessive ou de la difficulté à se déplacer. Dans les deux cas, manipulez-le avec des gants, attachez-le ou isolez-le et suivez les instructions du vétérinaire.

Pour en connaître davantage sur la rage, consultez le site rageduratonlaveur.gouv.qc.ca

VIE COMMUNAUTAIRE



SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE CHAMBLY

Le rendez-vous des passionnés d'horticulture et d'écologie! La Société d'horticulture et d'écologie de Chambly vous invite à diverses conférences :

10 septembre à 19 h 15

« Apiculture, miel et autres produits de la ruche » présentée par Dominic Bilodeau. École secondaire de Chambly, 535 du boul. Brassard à Chambly

8 octobre à 19 h 15

« Terrariums et tillandsia » présentée par Émilie Gabias. Chalet du Parc Florence-Viens situé au 900, rue des Oblats à Richelieu

12 novembre à 19 h 15

« Initiation à l'art du bonsaï » présentée par David Easterbrook. École secondaire de Chambly, 535 du boul. Brassard à Chambly

Coût : Gratuit pour les membres, 10 \$ pour les non-membres. Pour devenir membre, il suffit de s'inscrire lors d'une conférence ou de faire parvenir vos coordonnées et un chèque de 25 \$ libellé à SHECRC, C.P.32 Chambly (Québec) J3L 4B1.

Source : Société d'horticulture et d'écologie de Chambly, Richelieu, Carignan. C.P.32 à Chambly shecrc@gmail.com • 450 658-7178

LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DU HAUT-RICHELIEU

La Société Alzheimer du Haut-Richelieu offrira une série de 8 rencontres hebdomadaires aux proches aidants apportant leur aide à une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. Ces rencontres sont un lieu privilégié pour partager des préoccupations communes, obtenir des renseignements ainsi que le soutien nécessaire afin de faciliter la tâche du proche aidant. Plusieurs thèmes sont abordés : la maladie d'Alzheimer et les autres déficits cognitifs, le fonctionnement du cerveau, les médicaments, la communication, les comportements dérangeants, les ressources du réseau public et communautaire, la gestion du stress, l'hébergement et plus encore. Cette session de 8 rencontres sera offerte à partir du mercredi 11 septembre de 13 h 30 à 15 h 30 à Saint-Césaire et de 19 h à 21 h à Richelieu.

Pour participer, il suffit d'être membre de la Société Alzheimer Haut-Richelieu au coût de 25 \$ et l'inscription est obligatoire au 450 347-5500 poste 209.

Société Alzheimer du Haut-Richelieu
211, rue Mayrand à Saint-Jean-sur-Richelieu
soutien@sahr.ca
450 347-5500 poste 209 ou 514 990-8262



AINSI SOIT-ELLE

Ainsi soit-elle est un lieu d'accueil privilégié pour les femmes, une alternative à l'isolement, un lieu d'échanges chaleureux où l'écoute, le non-jugement et la confidentialité sont de mise. C'est un lieu pour tisser des liens, pour apprendre à mieux se connaître, à s'affirmer, à développer une confiance en soi et une solidarité entre chacune.



Le Centre offre des services d'écoute, de relation d'aide, de références, des conférences, des ateliers de formation etc. Le Centre est là pour supporter toutes les femmes des municipalités environnantes, vivant ou non des problématiques économiques, familiales ou sociales.

Le Centre tiendra sa porte ouverte le mercredi 11 septembre dès 14 h. Lors de cette journée, vous aurez l'occasion de rencontrer les intervenantes et animatrices qui œuvrent au centre. Vous pourrez également découvrir les services et les activités qui vous seront offerts à l'automne. Ce sera aussi l'opportunité de vous inscrire aux différents ateliers de votre choix.

Ainsi soit-elle
1224, rue Notre-Dame à Chambly
450 447-3576

CENTRE AMITIÉ JEUNESSE

Service de formation « Gardiens avertis » certifié par la Croix-Rouge canadienne pour les jeunes de 11 ans et plus. Formation pendant la période scolaire. Inscription sur place au coût de 50 \$.



Soirées Nightlife pour les jeunes de 10 à 13 ans

Le dernier vendredi de chaque mois durant la période scolaire de 18 h à 22 h. Casse-croûte et animation sur place (admission 5 \$).

Service d'aide aux devoirs (niveau secondaire) mathématiques, anglais, français et univers social.

Les mardis, mercredis et jeudis de 14 h 40 à 16 h 30 (carte de membre obligatoire 30 \$).

Service de dîners offerts aux jeunes qui fréquentent l'École secondaire de Chambly

Du mardi au vendredi de 10 h 50 à 11 h 50, les écoliers peuvent apporter leur lunch ou manger gratuitement une soupe et des biscottes (carte de membre obligatoire 30 \$).

Activités récréatives, sportives, ainsi que différents ateliers préventifs, éducatifs et créatifs (12 à 17 ans)

Les mardis de 14 h 30 à 18 h, les mercredis et jeudis de 14 h 30 à 19 h et les vendredis de 14 h 30 à 20 h. L'horaire peut varier selon les activités de jour ou de soir (carte de membre obligatoire 30 \$).

Source : Maison des jeunes (Centre Amitié Jeunesse)
505, boul. Brassard à Chambly
mdj_caj@bellnet.ca
450 658-6810



AUTONOMIK!

ORGANISME DE VÉHICULES EN LIBRE-SERVICE

FAITES L'ESSAI DE NOTRE VÉHICULE ÉLECTRIQUE OFFERT EN LIBRE-SERVICE!

La voiture Volt est stationnée à l'intersection de la rue Lareau et
du chemin de la Carrière (près du Shell) à Carignan

MAINTENANT UN SEUL NUMÉRO POUR MIEUX VOUS SERVIR : 450 658-1066

CONSEIL

DIRECTION GÉNÉRALE

FINANCES

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

GREFFE

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

COMMUNICATIONS

LOISIRS

*En dehors des heures d'ouverture des services, tout appel nécessitant une INTERVENTION RAPIDE DE NATURE
TECHNIQUE (aqueduc-égout) doit être acheminé à la Régie intermunicipale de police au 1 888 678-7000.*

POUR LES APPELS D'URGENCE, EN TOUT TEMPS, FAITES LE 911



Heures d'ouverture:

Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h
et de 13 h à 16 h 30
Le vendredi de 8 h à 12 h

Conception et impression:



Les Publications Municipales
1-877-553-1955